Philippe Wattenhofer, président du Photo-club Moutier (à gauche), et Raphael Wunderlich, trésorier du Photo-club Courroux, ont uni les talents de leurs deux clubs pour présenter une grande expo photo à la Cave de Soyhières. PHOTO YANN BÉGUELIN

SOYHIÈRES

La photo, le 6e des 5 éléments

Les photo-clubs de Courroux et Moutier ont développé ensemble une exposition à la Cave de Soyhières, sobrement intitulée «Photographie». Thème de ces trente-six triptyques: la terre, l'eau, le bois, le métal, le feu. Le vernissage a lieu demain, à 18 h, avec la révélation des quatre prix du jury.

Exactement 108 photographies sont parfaitement alignées sous les vénérables voûtes de la Cave de Soyhières, soit 36 ensembles de trois photos. Chaque série raconte une histoire en trois plans, toujours liée à l'un ou l'autre des cinq éléments: la terre, l'eau, le bois, le métal, le feu.

On y admire de bucoliques rivières où le héron joue au fantôme, d'austères friches industrielles gorgées de métal rouillé, des ateliers de maréchal-ferrant, de taillandier et de marbrier en pleine action, ou encore l'hypnotique combustion du bois dans les flammes.

> *«C'est la première expo commune que nous organisons dans ce millénaire.»*

Ces fascinants clichés sont l'œuvre de 36 photographes amateurs des photo-clubs de Moutier et de Courroux, qui vont bientôt fêter leurs 60, respectivement 50 ans avec leurs 50 et 25 membres. «C'est la première expo commune que nous organisons dans ce millénaire», sourit Michel Cattin, membre des deux clubs et cheville ouvrière de l'organisation avec Marc Wunderlich, son fils Raphael (côté Loups), Philippe Wattenhofer et Serge Voisard (côté Prévôtois).

Prêts pour la photo finish

Se toisant du coin du viseur – mais toujours avec un sourire au coin des lèvres – les deux clubs se livrent à une saine émulation. Un jury externe va shooter les trois meilleures séries et la meilleure photo, tirage qui sera révélé dans le bain de foule du vernissage demain. Un instantané du talent des photo-clubs jurassiens qui, avec ceux de la vallée de la Sorne et des Franches-Montagnes, nous dévoilent chaque samedi en dernière page du *QJ*, dans la rubrique *Vu d'ici*, leur regard inédit sur la région.

En attendant, les photographes mettent la dernière touche à leur expo. Ils s'arrêtent devant un cliché du Doubs, où la flamboyante forêt d'automne se reflète comme un miroir. Mais il y a un détail bizarre: un arbre au premier plan qui pousse vers le bas. «Zut, on l'a collé à l'envers!» s'esclaffent les compères.

Ce qui illustre bien l'adage d'un ancien président de ces conviviaux clubs: dans la photo, on passe aisément du noir & blanc aux rouge et blanc.

THOMAS LE MEUR

Photographie
jusqu'au 27 mars à la Cave de Soyhières. Entrée libre. Vendredi 18 h-20 h, samedi et dimanche 15 h-18 h.

Un budget rouge et «préoccupant»

SOYHIÈRES L'assemblée communale ordinaire a réuni 22 ayants droit mercredi soir, sous la présidence de Daniel Joray. Tous les points à l'ordre du jour ont été acceptés à l'unanimité.

Le règlement cantonal du personnel communal ainsi que la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont ont été adoptés. Un autre point concerne un crédit de 50 000 fr. pour étudier la station de pompage de la Doux et le réseau d'eau potable de Soyhières. «Nous avons six fois plus d'eau qu'il nous en faut, assure le maire Christian Zuber. Avec l'interconnexion des réseaux, nous pourrions en fournir aux autres communes de l'Agglo.»

Ce qui pourrait soulager les finances de la commune. Car le budget affiche un déficit de 246 000 fr. (pour un total de charges de 2,24 mio). «C'est un peu moins que l'année dernière, mais ça nous préoccupe quand même», concède le maire. Mais quotité d'impôt et taxes restent inchangées. TLM

Une étude va déterminer si la station de pompage de la Doux et le réseau de Soyhières peuvent fournir de l'eau à Delémont.

Un questionnement sur la création par l'art

DELÉMONT La galerie de la FARB, à Delémont, accueille les œuvres de Théodora dès ce soir, avec un vernissage à 18 h pour une exposition qui durera jusqu'au 10 avril. Ses travaux questionnent sur l'essence du temps, de la création et de la transformation. L'artiste, qui a passé son enfance à Séprais, poursuit ces thématiques d'une sculpture à l'autre à travers une correspondance de formes et de teintes. Le fil coloré, les perles, les coquilles d'œufs et le papier constituent la base de son langage, décliné dans une palette de formes récurrentes, pourtant à chaque fois réinventées. LQJ

Une œuvre de Théodora.

Cette exposition
est à voir le vendredi de 17 h à 19 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h, ainsi que le dimanche de 15 h à 18 h.

Cet homme dérape et risque 13 ans de prison

CHRONIQUE JUDICIAIRE Le prévenu qui comparaissait hier devant le Tribunal de première instance, à Porrentruy, aurait pu commettre l'irréparable. Les faits reprochés à cet homme sont particulièrement graves, lui qui devait répondre de tentative d'assassinat et de viol.

On est un dimanche de juillet 2020. Pour parler de l'avenir de leur couple qui bat de l'aile, le trentenaire se retrouve avec sa compagne dans un bâtiment d'une localité du district de Delémont. La jeune femme lui annonce ce qu'il redoute: elle veut se séparer de lui.

Selon l'acte d'accusation, l'homme emmène de force son amie dans une pièce et lui demande de se déshabiller. Il veut faire l'amour, n'en pouvant plus qu'elle se refuse à lui depuis des mois. Pour tenter de le faire revenir sur son intention, la plaignante invente une histoire: elle raconte qu'elle aurait subi un viol lorsqu'elle était adolescente, ce qui la bloque pour avoir des relations sexuelles. Le prévenu ne se laisse pas attendrir et lui impose un rapport.

Instinct salvateur

L'acte accompli, la plaignante rassure le prévenu, instinctivement, car elle craint pour sa vie. Elle promet qu'ils vont rester ensemble. Ensuite, le prévenu fait descendre la plaignante dans un local au sous-sol, où se trouvent, entre autres, des cordes et une bonbonne de gaz. Il lui explique que, si elle avait refusé de se rabibocher, il aurait ouvert le gaz et ils se seraient attachés. L'issue aurait été fatale. «Ce sont les paroles et le sang-froid de la plaignante qui ont empêché le prévenu d'exécuter son projet, après avoir obtenu de force une dernière relation sexuelle. Il s'agit donc bien d'une tentative d'assassinat. Ce rendez-vous était fixé. L'homme avait acheté le matériel qui était prêt dans la pièce», a déclaré la procureure Frédérique Comte qui a requis une peine de prison ferme de treize ans. Elle a en plus réclamé l'expulsion du prévenu durant quinze ans du territoire helvétique.

«La plaignante est une miraculée»

Me Jean-Marie Allimann, avocat de la plaignante, a aussi demandé que le glaive de la justice frappe fort. «Le prévenu s'en est pris à la vie et à l'intégrité sexuelle de ma cliente, les biens juridiques les plus précieux du Code pénal. La plaignante est une miraculée. Elle a échappé de justesse au sort funeste qui lui était réservé, au prix d'un viol et d'une allégeance contre-nature», a lancé le plaideur.

Selon Me Hubert Theurillat, avocat du prévenu, les descriptions faites de son client ne lui correspondent pas. «Avant ces incidents, le prévenu n'a jamais eu de problème avec la justice. Il a toujours travaillé, sa réputation était bonne. Mon client n'est pas l'homme mauvais, sans scrupule et dénué de toute considération envers l'être humain, qu'on prétend qu'il est», a affirmé l'avocat.

Renoncé de son propre chef

S'il a concédé le viol, il a refusé la tentative d'assassinat. D'après lui, les agissements du prévenu doivent plutôt être vus comme des actes préparatoires délictueux. «Mon client a montré à sa compagne le local, mais il n'est pas passé à exécution. Après ces faits, le couple est sorti sur la place publique. Accompagnée de son ami, la plaignante a acheté un billet de loterie et un paquet de chips dans une station-service», a raconté l'avocat.

D'après lui, son client a renoncé de son propre chef à son projet délictueux. Et la loi dit que celui qui se désiste doit être exempté de toute peine. Ainsi, pour l'avocat bruntrutain, le prévenu ne doit être reconnu coupable que de viol. Il a plaidé une peine de deux ans de prison avec sursis pour cette infraction. Il a encore demandé que son client ne soit pas renvoyé dans son pays.

Verdict aujourd'hui. HD

EN BREF

Comparer les habitants pour les inciter à consommer moins d'énergie

DELÉMONT Dans un postulat, Maël Bourquard (PS) demande à la commune d'étudier la possibilité d'instaurer «des coups de pouce verts» pour inciter les habitants à consommer moins d'énergie. Le «coup de pouce vert» dérive du concept économique de *nudge* qui veut que les consommateurs prennent des décisions sur la base d'incitations et non d'obligations. Selon l'élu à la rose, la comparaison à autrui peut être un bon moyen d'incitation. Ainsi, il imagine la mise en place d'une plateforme informatique où la consommation d'énergie des habitants serait comparée à la moyenne de leur quartier ou de leur ville. HD

«Ressouvenance» à la galerie Paul-Bovée

DELÉMONT L'artiste genevoise Geneviève Laplanche vernit son exposition *Ressouvenance* ce soir, à 18 h 30, à la galerie Paul-Bovée. Dans ces suites de linogravures et plaques typographiques, avec impression sur vélin et papier japon, l'artiste retranscrit des scènes porteuses de faits parfois violents, d'esthétisme ou d'informations éphémères ou historiques. Sorties de leur contexte, quelle que soit leur source, elles laissent au spectateur toute liberté d'une lecture inédite. www.ccrd.ch. TLM